

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1563

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

-----

**ARTICLE 32**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La gestion de l'UNEDIC est paritaire.

Or avec cette lettre de cadrage le gouvernement en amont des négociations obère de façon conséquente la liberté de négociation des organisations patronales et syndicales.

Cette liberté est déjà passablement entamée par le fait que c'est l'État qui compense (avec la CSG) la baisse des cotisations sociales ; mais il pourrait utiliser cette compensation comme moyen de pression.